SNU Pôle emploi

Ensemble, plus forts

POLE EMPLOI condamné pour DISCRIMINATION !

Le tribunal de Reims conforte le jugement prud'homal après l'appel de Pôle emploi suite à sa condamnation en première instance.

La cour apprend à Pôle emploi comment lire, comprendre et respecter la (sa) CCN… !!!

Nous vous ferons grâce ici des arguments de Pôle emploi qui a enfoncé le clou de la discrimination et de la diffamation à l'encontre de Sylvie, aujourd'hui retraitée de Pôle emploi. De même que la narration de 3 années de discrimination et de maltraitance de Pôle emploi à son encontre… **Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à chaque instant, le SNU l'a soutenue ! Et notre combat commun a payé puisque…**

Outre la reconnaissance de la discrimination dont elle a souffert, **Pole emploi est condamné à verser à Sylvie 22 534€, dont une indemnisation suite à sa discrimination au motif de l'âge.** Le **SNU** n'avait demandé qu'1€ de dommages-intérêts. Il est gagné. *(Youpi !)*

Mail de Sylvie au SNU, accompagnant le jugement de la Cours d'Appel de Reims du 10/07/19 :

Objet : Fwd: Sylvie MXXXXX / POLE EMPLOI

Hello
Et voici notre nouvelle victoire.
Un grand merci à tous-tes pour votre soutien.
Sans vous je n'y serai pas arrivée.
Bonnes vacances à tous-tes
Biz
Sylvie

LA MORALE DE L'HISTOIRE ?

NE JAMAIS ACCEPTER les refus qui vous semblent injustifiés,
NE JAMAIS SOUFFRIR dans son coin en espérant que les choses s'arrangent d'elles-mêmes.
Quand Pôle emploi vous a dans le nez, IL FAUT LE FAIRE SAVOIR ET SE FAIRE AIDER.

nb : Plusieurs recours ont été déposés aux prud'hommes contre Pôle emploi Grand Est, relatif à des dossiers portant notamment sur la **classification**. Nous espérons que la Direction fera une communication au sujet de ces litiges aux prud'hommes, notamment dans le cadre du bilan social annuel, conformément à l'article R2323-17 du code du travail, point 6.3 « Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause. » **Ce nombre d'instances judiciaires étant en constante augmentation depuis plusieurs années** (62 procès en 2015, 67 en 2016 et 75 en 2017).

Nous sommes là pour ça
Nous sommes là pour Vous !
NOUS, ET LA LOI *(Oui, quand même…)*

Reims, le 23 Août 2019